

Annexe 1

Aux statuts de l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois

Les membres de l'association sont les communes désignées ci-après :

Belmont-sur-Yverdon, Biolyey-Magnoux, Chamblon, Champvent, Chavannes-le-Chêne, Chêne-Paquier, Cheseaux-Noréaz, Concise, Corcelles-près-Concise, Cronay, Cuarny, Démoret, Donneloye, Ependes, Essert-Pittet, Giez, Grandson, Method, Molondin, Montagny-près-Yverdon, Mutrux, Orges, Pomy, Provence, Rovray, Suchy, Suscévaz, Treycovagnes, Ursins, Valeyres-sous-Montagny, Valeyres-sous-Ursins, Villars-Epeney, Vugelles-la-Mothe, Yverdon-les-Bains, Yvonand.

Ainsi adoptées par le Conseil intercommunal en sa séance du ...

Le président :

Amadio Santacroce

La Secrétaire :

Valérie Outemzabet

Ainsi adoptées par le Comité de direction en sa séance du 25 juillet 2013.

Le Président :

Jean-Daniel Carrard

La Secrétaire :

Léona Aubry

Ainsi approuvées par le Conseil d'État dans sa séance du

Le Président du Conseil d'État

Annexe 1

Aux statuts de l'Association de prévention et défense incendie et secours régionale du Nord vaudois

Selon l'art. 4 des Statuts, les membres de l'association sont les communes désignées ci-après :

Belmont-sur-Yverdon, Biolyey-Magnoux, **Bonvillars**, Chamblon, **Champagne**, Champvent, Chavannes-le-Chêne, Chêne-Paquier, Cheseaux-Noréaz, Concise, Corcelles-près-Concise, Cronay, Cuarny, Démoret, Donneloye, Ependes, **Essert-Pittet**, **Fiez**, **Fontaines-sur-Grandson**, Giez, Grandson, Method, Molondin, Montagny-près-Yverdon, Mutrux, **Novalles**, **Onnens**, Orges, Pomy, Provence, Rovray, Suchy, Suscévaz, Treycovagnes, Ursins, Valeyres-sous-Montagny, Valeyres-sous-Ursins, Villars-Epeney, Vugelles-La Mothe, Yverdon-les-Bains, Yvonand.

Ainsi adoptés par le Comité de direction en sa séance du 28 août 2020.

La Présidente

Valérie Jaggi Wepf

La Secrétaire

Barbara Giroud

Ainsi adoptés par le Conseil intercommunal en sa séance du XX xxxx 20XX.

Le Président

Patrick Grin

La Secrétaire

Valérie Outemzabet

Ainsi approuvés par le Conseil d'État dans sa séance du